

À : Toutes les enseignantes et tous les enseignants du secteur des jeunes inscrits sur la liste de priorité d'emploi



De : Chantal Lefort, vice-présidente aux relations de travail

Objet : Affichage du 6 au 10 novembre 2017

Bonjour à toutes et à tous,

Tous les postes qui seront demeurés vacants à la suite de la 2^e séance du mouvement volontaire du 2 novembre 2017 seront soumis à l'affichage sur Internet du 6 au 10 novembre 2017.

En effet, la clause 5-1.14.18 de l'Entente locale stipule que tous les contrats à temps plein sont offerts aux enseignantes et enseignants qui sont inscrits sur la liste de priorité d'emploi.

Si votre nom est inscrit sur la liste de priorité, vous aurez la chance de postuler sur un ou des contrats temps plein.

Toutefois, si vous obtenez un contrat temps plein suite à cet affichage, vous ne pourrez l'occuper qu'à compter de l'an prochain.

Ne manquez pas votre chance!

Pour toutes questions, vous pouvez appeler la personne répondante de votre établissement.

Chantal Lefort
Vice-présidente aux relations de travail